

doc 2012

CE QUE NOUS DEVONS FAIRE EN 1955 EN AFRIQUE DU NORD, EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE
(Résultats d'un voyage)

Rapport du Dr. A. Syngalowski

Comme toujours, cette année encore, il nous a fallu attendre d'avoir les résultats des nouvelles admissions avant d'avoir une vue claire de l'ensemble des questions que j'ai dû ensuite préciser sur place ou dans des entretiens avec nos directeurs locaux.

Devant la nécessité de me trouver à Paris le 30 octobre en raison de l'ouverture de la Conférence du Joint, je n'ai pu me rendre de Tunis au Maroc et en Algérie. Pour cette raison, j'ai invité nos directeurs, M. B. Wand-Pollack (Casablanca) et M. G. Emsalem (Alger) à venir à Tunis. De même, j'ai prié M. M. Aronson (Amsterdam) de me rencontrer à Anvers afin d'y conférer avec lui au sujet des problèmes de l'ORT Néerlandais.

Mon ordre du jour pour l'Afrique du Nord avait été : 1) Mesures à prendre en vue d'assurer le placement de nos élèves diplômés dans l'industrie et l'artisanat. 2) Différenciation plus poussée des métiers dans les écoles, conformément aux besoins du marché du travail. 3) Organisation du Service d'Apprentissage Patronal sous la forme de centres séparés pour des cours complémentaires théoriques et pratiques. 4) Questions d'administration. 5) Elargissement des bases sociales et financières des organisations ORT. 6) Problèmes juifs dans la p r o v i n c e d'Afrique du Nord. 7) Budget pour 1955.

Emploi

Les fréquentes recommandations de la Centrale de l'ORT Union ainsi que la dernière Conférence des Directeurs à Genève ont contribué à inciter les comités de l'ORT et leur administration à se préoccuper de façon plus suivie des questions du placement des élèves diplômés.

A A l g e r, ce problème ne se pose guère. Nos élèves diplômés trouvent sans exception un emploi dans leur métier.

A T u n i s, et à C a s a b l a n c a, cette tâche demande certaines mesures spéciales de la part de nos organisations.

J'ai abordé cette question lors des entretiens que nous avons eus, le Président Nataf et moi à Tunis avec les principales autorités.

Les autorités françaises s'efforcent actuellement d'amener une amélioration dans la situation politique et économique. Tout naturellement, elles cherchent à renforcer la confiance et à encourager la stabilisation. A cet égard, on peut comprendre la susceptibilité qu'elles ont ainsi que les dirigeants juifs manifestent à l'égard de la question de l'émigration.

Néanmoins, un vif intérêt a accueilli mes paroles : La tâche de l'ORT est de rendre la jeunesse apte à exercer un travail professionnel qualifié. Leur absorption dans l'industrie incombe aux milieux industriels et aux autorités. Lorsque des mécaniciens, des électriciens qualifiés ne trouvent pas d'emploi dans le pays, ces personnes aussi bien que le pays sont intéressés à leur émigration.-

La compréhension des autorités s'est manifestée dans la décision d'aider l'ORT Tunisien à créer des Comités de Patronage formés d'employeurs pour toutes les sections de nos écoles. Le Directeur du Département de l'Instruction Publique, M. L. Paye, s'est déclaré prêt à assumer la présidence de cet organisme, ce qui aura une très grande importance.

Des mesures analogues devront être prises à Casablanca en se basant sur cet exemple.

Nos écoles. Développement et différenciation professionnelle accrue

Le progrès accompli est confirmé non seulement par l'attitude des autorités et de toutes les institutions juives à l'égard de notre travail, mais surtout par le nombre accru des nouvelles admissions. De fait, la population juive d'Afrique du Nord a entendu l'appel de l'ORT. La jeunesse a pris conscience de l'importance d'apprendre un métier technique digne et elle frappe de plus en plus fort aux portes de nos écoles.

A Alger, où l'égalité des droits des Juifs est établie, on disait au début : Le Gouvernement ne verra pas d'un bon oeil des écoles juives; les dirigeants des communautés juives craignaient, comme toujours une recrudescence de l'antisémitisme... La jeunesse, assurait-on, pense à tout autre chose..

Si l'ORT avait tenu compte de ces avis, cela n'aurait très probablement pas fait diminuer l'antisémitisme, mais des enfants juifs auraient continué à rester à l'écart de la vie professionnelle. Car en dépit de toute l'égalité des droits,

il n'y avait pas d'adolescents juifs dans les écoles professionnelles d'Algérie. Aujourd'hui, cependant, 192 jeunes gens pleins de zèle sont des élèves de l'ORT à Alger. 47 nouveaux élèves ont pu être admis cette année-ci tandis que 177 ont dû être refusés faute de place. Dans la toute petite école à C o n s t a n t i n e (petite en raison de l'insuffisance des locaux), où nous avons maintenant 68 élèves, sur 64 nouveaux candidats, 24 seulement ont pu être admis.

A T u n i s, il y a actuellement 476 élèves dans les écoles de jour et 104 jeunes gens qui suivent les cours complémentaires. 120 seulement (dont 5 bacheliers) ont pu être nouvellement admis sur 264 candidats qui se sont présentés. D'autre part, la plupart des candidatures émanant de la province n'ont pu être prises en considération.

A C a s a b l a n c a, où nous avons actuellement 1050 élèves soigneusement sélectionnés dans les écoles de jour et 436 participants aux cours complémentaires, 250 candidatures ont dû être écartées. Il faut préciser que pas plus à Tunis qu'au Maroc, l'ORT n'effectue de propagande au moyen d'affiches ou de communiqués dans la presse.

Partout, j'ai eu l'impression que l'ORT n'a pas seulement fait école parmi la jeunesse, mais aussi dans les communautés juives et parmi leurs dirigeants..

Dans le domaine technique et pédagogique, on peut incontestablement noter un progrès. Les jeunes instructeurs d'Anières, pleins de zèle, travaillent en parfaite harmonie avec leurs collègues du pays. A Tunis, j'ai pu constater dans les ateliers, un sens de la méthode que nous aspirons à avoir dans d'autres écoles. Le Directeur, M. E. Schach, qui s'occupe exclusivement de l'administration est activement et très sympathiquement secondé par les instructeurs d'Anières.--

Après un examen approfondi de la situation, j'ai acquis la certitude que l'école doit recevoir aussi vite que possible, en tant qu' chef technique, un ingénieur expérimenté dans le domaine de la production. Dès mon retour, nous avons trouvé à Paris, un ingénieur-m é c a n i c i e n juif, originaire de l'Est européen, de nationalité française qui doit se rendre sous peu à Tunis.

Afin de tenir compte des besoins du marché du travail, une partie seulement des élèves de la section de travaux sur métal est formée en tant que mécaniciens, les autres ont été aiguillés dans les nouvelles sections de mécanique-automobile et de ferblanterie-plomberie. Le chef de cette dernière section a été également formé à Anières. Simultanément, l'école d'électricité aura une nouvelle section pour la technique du froid. Cela nécessitera le transfert du grand atelier de menuiserie dans un nouveau local, transfert qui pourra s'effectuer sans frais trop élevés au moyen du surélévement du bâtiment D où se trouve la forge.

Les progrès sont plus faibles à l'école des filles. Cela s'explique en partie par la sélection insuffisamment stricte des élèves au début. Parmi les élèves nouvellement admises, il n'y a plus de jeunes filles analphabètes et toutes les nouvelles candidates ont en général la formation requise.

L'enseignement dans les matières théoriques laisse beaucoup à désirer. Un grand nombre d'élèves qui se sont présentés aux examens de fin d'études ont échoué cette année-ci à l'examen d'état et notamment dans les branches théoriques. Nous sommes intervenus à cet égard auprès de l'Alliance qui assume la responsabilité de l'enseignement général et nous avons demandé, comme l'année dernière déjà, la désignation de maîtres plus qualifiés.

L'enseignement des matières juives est tout à fait insuffisant. J'ai attiré l'attention du Directeur local de l'Alliance sur ce point et j'ai également traité de cette question au cours de mon dernier entretien avec M. Eugène Weill, Secrétaire Général de l'Alliance. Nous sommes convenus d'avoir un échange de vues sur cette question et sur d'autres problèmes auquel participera également le Président de l'Alliance Israélite.

Les écoles à Casablanca ont connu une extension fort rapide. Le directeur est parvenu à obtenir une sélection des élèves, conformément aux normes en vigueur dans d'autres écoles de l'ORT. Cette année, 10 nouvelles classes ont été ouvertes. Au total, 48 classes fonctionnent dans les écoles de garçons et de filles dans le secteur de 3 années d'études et dans celui de 2 années.

J'ai examiné avec M. Wand-Pollack, notamment la question d'une formation accélérée de jeunes filles plus âgées pour les métiers de la confection. M. Wand-Pollack m'a informé qu'un industriel de Casablanca serait prêt à donner à l'ORT l'aide matérielle nécessaire en vue de la formation d'ouvrières pour la confection de sous-vêtements. J'ai salué avec satisfaction ce projet d'ouvrir une pareille fabrique-école où l'industriel sus-mentionné emploierait nos élèves diplômées, le financement de la création de cette entreprise devant, pour une large partie être assuré par lui. Nous avons mis au clair certains détails en vue de la réalisation de ce plan et l'ORT Maroc a aussitôt amorcé les démarches nécessaires avec cet industriel et nous venons d'apprendre que l'école sera ouverte en décembre.

Organisation du Service d'Apprentissage

Etant donné l'exceptionnelle importance de cette tâche, je me suis déjà entretenu, il y a quelque temps avec nos collaborateurs ainsi qu'avec les dirigeants

du Joint concernant l'opportunité de la création de certaines centres, séparés des écoles de jour. Dans ces centres, doivent être concentrés :

- a) la cartothèque de l'industrie (employeurs éventuels)
- b) l'examen médical et psychotechnique des apprentis
- c) l'octroi et le contrôle des subventions accordées aux apprentis (bourses)
- d) l'inspection des entreprises et
- e) l'enseignement complémentaire destiné aux apprentis.

Je considérais qu'il était de grande importance d'examiner cette question sur place, d'en discuter avec les autorités et les dirigeants de l'ORT, puis, d'en établir, en commun avec la direction du Joint, les bases financières en vue de la mise en oeuvre du plan.

Le travail dans le domaine de la formation des apprentis ne saurait correspondre aux espoirs mis en lui, tant que celui-ci - et tout particulièrement les cours destinés aux apprentis - n'est considéré que comme une simple adjonction à l'école de jour et comme constituant une charge accessoire incombant aux directeurs généraux.

Après examen du travail accompli jusqu'ici, je suggérai au Comité de Tunis une réforme concernant le personnel, la méthode d'enregistrement, la délivrance de bourses et l'organisation des cours. A présent, ce département aura un directeur (Ing. Muller, Paris) qui arrivera ces jours prochains déjà à Tunis.

Pour Casablanca également, nous avons trouvé récemment un chef pour ce département. Ces cours seront désormais obligatoires : celui qui ne les suivra pas ne recevra pas de bourse. En outre, des mesures seront prises en vue d'obtenir de l'employeur un jour de congé par semaine (comme il est d'usage dans d'autres pays). En cas de besoin, la déduction de salaire pour ce jour sera remplacée à l'apprenti par l'ORT.-

En vue de la création d'un tel centre à Casablanca où doivent également être organisés des cours accélérés (8-12 semaines) à l'intention d'artisans adultes, un immeuble a déjà été pris en considération. J'en ai également parlé au Secrétaire Général de l'Alliance à Paris. Dans le cas où l'acquisition de cet immeuble se heurterait à des difficultés, une baraque préfabriquée serait établie à Casablanca ce qui coûterait environ 5 à 6 mille dollars.

Actuellement, l'ORT a déjà en Afrique du Nord 1136 apprentis sous son contrôle. (A Tunis, je n'ai pas trouvé d'apprentis en dessous de 13 ans; la grande majorité de ceux-ci sont âgés de 14 à 19 ans). Avec cette réorganisation en départements spéciaux et avec la solution de la question financière relative aux bourses, le nombre des apprentis sera prochainement de 1545.

A Tunis comme à Casablanca, les Comités de l'ORT constitueront des commissions spéciales en vue de la surveillance de ce travail et de l'aide aux directeurs respectifs. Si l'ORT réussit à créer ces centres d'apprentissage, la population juive de l'Afrique du Nord se verra octroyer l'aide économique et culturelle la plus efficace reçue jusqu'ici.

Administration et Organisation

J'ai été heureux de constater que les directeurs de l'ORT en Afrique du Nord, en Hollande et en Belgique, chacun dans son pays, remplissent les tâches leur incombant de manière intelligente et consciencieuse. La charge la plus lourde est assumée par M. Wand-Pollack (Casablanca) à qui nous adjoindrons au cours des semaines prochaines un collaborateur responsable en qualité d'administrateur. M. Schach, Tunis, sera considérablement déchargé par l'adjonction des appuis sus-mentionnés.

J'ai pu avoir à Tunis deux séances communes avec le Comité Féminin ainsi qu'avec le Comité directeur. Outre les questions de budget, nous avons examiné celles relatives à la propagande et à l'accroissement des revenus locaux.

Les entretiens avec M. Wand-Pollack portèrent sur les questions scolaires, budgétaires ainsi que sur l'action en vue du recrutement des membres. J'ai donné mon approbation au plan du Président, M. Jules Senouf, proposant de recruter des membres payant une cotisation plus élevée.

Province

C'est là une question qu'on ne saurait longtemps éluder. On le sait, c'est dans les petites communautés que la misère est la plus grande. Qui ignore le fait que nos écoles à Casablanca ne peuvent apporter qu'un modeste appui à la population juive du Maroc ? Avec des moyens financiers relativement faibles on aurait pu ouvrir une école dans le triangle Meknès-Fez Sefrou. A Tunis, il aurait fallu procurer des logements aux 50 à 60 jeunes de Sfax, Gabès et Djerba, demandant à être admis. A Oran (Algérie), comportant une population juive de 30.000 âmes, dont de nombreux Marocains, - une section pour 40 à 50 apprentis ainsi qu'une école pour jeunes filles pourront être établies dans un local de la communauté, - ce qui entraînerait une dépense supplémentaire de \$ 15.000 - 18.000.-

Budget

En 1955, le budget doit augmenter même sans les nouvelles tâches. Et voici pour quelles raisons : a) l'accroissement considérable du nombre des élèves, b) l'équipement de nouvelles sections, c) l'accroissement du personnel enseignant et des frais

pour les matières premières, d) une augmentation des traitements du personnel à la suite des décisions récentes du Gouvernement Mendès-France, e) l'adjonction de collaborateurs dirigeants à Tunis et au Maroc, f) certains travaux supplémentaires, bien que relativement restreints, de construction, g) l'extension du service d'apprentissage patronal.

Ce sont là des dépenses qui résultent inévitablement du fait même de l'existence de notre oeuvre, dépenses dont le bien-fondé parle pour lui-même.

* * *

Belgique et Hollande

Au cours de la séance que j'ai eue avec le Comité de l'ORT à Anvers, j'ai présenté le plan de transformer les écoles de jour en écoles du soir où les adolescents tout comme les participants adultes des cours pourront suivre l'enseignement. Motif : la crise de natalité en 1940, ainsi que l'extermination des enfants juifs par les Allemands, viennent maintenant en évidence dans le nombre très restreint d'adolescents à l'âge d'être admis dans une école professionnelle.

Vu le nombre très faible des élèves dans nos écoles de jour à Anvers et leur éparpillement dans différentes classes, le budget de l'année dernière ne saurait être justifié. La réforme préconisée par moi avait été étudiée avant mon départ par notre département technique à Genève. Les membres très dévoués du Comité d'Anvers avec M. Ginsbourg à leur tête, présentèrent contre cette réforme certains motifs moraux et autres. Là-dessus, j'ai déclaré que seule cette réforme permettrait une économie de plus du tiers du budget et donnerait ainsi la possibilité de maintenir l'existence de l'ORT Belge. Le Comité et le directeur de l'ORT Belge sont en train, actuellement, d'adapter notre plan aux conditions locales.

En Hollande, l'ORT déploie une activité féconde aux moyens de ressources obtenues sur place. Il faut mentionner en particulier, la nouvelle école supérieure de jeunes filles de l'ORT Hollandais ayant pour but la formation d'un personnel dirigeant pour l'industrie de la mode. Par cette école, l'idée de l'ORT pénètre maintenant dans des cercles juifs qui n'étaient pas disposés jusqu'à présent à faire donner à leurs enfants une formation professionnelle.

La situation de l'ORT Hollandais n'est critique que parce qu'il lui faudra quitter sous peu les deux bâtiments qui n'appartiennent pas à l'ORT et qui abritent les différents cours et écoles de l'ORT. La question de la location ou de l'achat d'un bâtiment adéquat constitue ainsi le centre des préoccupations de l'ORT Hollandais.

Le très actif président Dr. A. Vedder, Mme Wejsmuller et le directeur, M. M. Aronson, s'efforcent d'obtenir dans ce but des fonds provenant des allocations de la Claims Conference pour les Pays-Bas.

Plusieurs entretiens que j'ai eus à ce sujet à Paris, ont renforcé mon espoir que les efforts de l'ORT Hollandais ne demeureront pas stériles.
